

## **DELEGUE DES PARENTS AU CONSEIL DE CLASSE DE VOTRE ENFANT.....POURQUOI PAS VOUS ?**

Madame, Monsieur,

Dans la classe de votre enfant, le prochain Conseil de Classe se tiendra probablement sans que les parents y soient représentés ....puisque à ce jour certaines classes ne sont pas ou peu représentées et les personnes intéressées par cette délégation ne se sont pas fait connaître.

**Le Conseil de Classe constitue pourtant un lieu privilégié d'information et de discussion où se traitent toutes les questions relatives à la vie de la classe. Il se réunit une fois par trimestre et dure maximum 1h30.**

Une formation est prévue par notre Fédération Départementale en novembre 2018 si vous en ressentez le besoin. Le conseil local du Lycée où nous débattons chaque mois au sein du lycée (salle du parloir) est aussi à votre disposition pour vous aider et vous accompagner dans votre rôle de parent délégué(e).

Les parents délégués au Conseil de Classe sont désignés par le chef d'établissement sur une liste proposée par la FCPE. Le nombre de Délégué(e)s est calculé au prorata du pourcentage obtenu par chaque association aux élections des parents d'élèves.

Délégué de tous les parents dans la classe de votre enfant, vous serez le porte-parole de la collectivité. L'expérience montre qu'une classe bien représentée où l'information circule bien, est aussi une classe où les problèmes éventuels sont plus vite résolus et plus facilement.

Devenez délégué(e) Parent d'élève au Conseil de Classe de votre enfant.

Pour la FCPE adressez votre candidature à :

☎ : 07 60 49 08 17



✉ : [fcpeclemenceau44@gmail.com](mailto:fcpeclemenceau44@gmail.com)

Votre site : <https://fcpe44clemenceau.e-monsite.com/>

**Mr/Mme :**

**Adresse :**

**Tél :**

**Courriel:**

**Nom-Prénom de votre enfant :**

**Classe :**

*Si vous partagez nos valeurs et souhaitez représenter les parents de la classe de votre enfant, vous pouvez vous faire connaître en retour par téléphone ou courriel, sans oublier de nous retourner ce coupon-réponse accompagné de votre bulletin d'adhésion par l'intermédiaire de votre enfant qui le déposera à l'accueil du Lycée. Cette adhésion vous permet aussi d'être couvert par notre Assurance dans votre fonction de représentation de parent délégué(é).*

**DELEGUE DES PARENTS AU CONSEIL DE CLASSE  
DE VOTRE ENFANT.....POURQUOI PAS VOUS ?**